



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 3502 / 01 BP 3621 Cotonou
+229 21 31 29 12 / 21 31 50 58
mcv.t.infos@gouv.bj
www.cadredevie.gouv.bj

N° **0231** /MCVT/SGM/DGDU/SA

Cotonou, le **22 JUIN 2026**

COMMUNIQUÉ

DEMANTELEMENT DES CONSTRUCTIONS EN MATERIAUX PRECAIRES DANS LA ZONE DE LA ROUTE DES PÊCHES

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable communique :

Conformément au décret n° **2025-521 du 03 Septembre 2025** portant interdiction des constructions en matériaux précaires dans la zone de la Route des pêches, il sera procédé à partir du lundi 22 juin 2026 au démantèlement des constructions en matériaux précaires dans le périmètre situé au Nord de la Route des pêches entre les « **Résidences Marie Stella** » à Cotonou et la « **Porte de non-retour** » à Ouidah sur une largeur de 0,77 kilomètre entre la Route des Pêches et le premier plan lagunaire.

A cet effet, j'invite les populations concernées n'ayant pas encore démantelé leurs constructions en matériaux précaires à le faire sans délai. Cette opération concerne les constructions à usage permanent réalisées en totalité ou en partie avec des matériaux précaires notamment les claies en branchages de palmiers ou cocotiers, des bois d'œuvre divers, des tôles ou tuiles de récupération, des sachets ou autres matériaux plastiques de récupération.

Le Ministre compte sur la compréhension et la collaboration des populations concernées.



Georges ALÉ

Ministre du Cadre de Vie et des Transports,
chargé du Développement Durable